

**PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil d'administration de  
l'Association des propriétaires du lac Clair tenue à Saint-Alban  
le 18 août 2012 à 09 h 30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Louis Germain, président  
M. Raymond Morissette, trésorier  
M. Michel Bouchard, secrétaire  
M. Jean Boudreault  
M. Serge Olivier  
M. Gaston Truchon

Invité : M. Réjean Barras

Le quorum étant constaté la réunion débute à 09 h 30.

La réunion débute par une présentation de M. Réjean Barras portant sur les travaux effectués ou à faire sur la route menant et entourant le lac. Cette présentation concerne le point 4 à l'ordre du jour.

Des réparations sont à effectuer sur la barrière électrique, notamment au clavier. Les coûts sont évalués à 546,00 \$.

Un document faisant état des travaux à effectuer est déposé par M. Barras.

Le Conseil d'administration autorise la réalisation de certains travaux pour un montant d'environ 13 000,00 \$.

Il est entendu que d'ici l'automne, d'autres travaux devront être effectués.

La réunion du Conseil d'administration débute après la présentation de M. Réjean Barras.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté après l'ajout d'un point de discussion portant sur le tableau de bord.

## **2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2012**

Le procès-verbal est adopté.

## **3. ÉTAT DES FINANCES**

M. Raymond Morissette présente l'état des finances de l'Association.

Il signale que 5 cotisations n'ont pas encore été acquittées

Il rappelle que pour la prochaine année financière, la cotisation annuelle sera portée à 1 320,00 \$, payable en deux (2) versements si désiré.

## **4. PLAN D'INTERVENTION SUR LA ROUTE**

Ce projet a été discuté au début de la rencontre.

## **5. CONTRAT DE L'INTENDANT**

Le projet de contrat proposé à l'intendant est adopté avec certaines modifications. Un montant forfaitaire de 400,00 \$ / semaine est accepté par les membres du Conseil.

## **6. CONTRAT DU GÉRANT**

Le projet de contrat avec le gérant est examiné par le Conseil. Les membres du Conseil sont invités à transmettre leurs commentaires au président qui fera le suivi avec M. Réjean Barras.

## **7. RAPPORT GENIVAR**

Le projet d'intervention présenté par la firme Genivar portant sur le barrage (pelle) est examiné. Des précisions seront demandées à la firme avant qu'une décision ne soit prise définitivement. Cette décision sera communiquée à la firme par le président lorsque les précisions auront été fournies.

## **8. DOSSIERS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN**

M. Raymond Morissette rencontrera les représentants de la municipalité de Saint-Alban au sujet des services que la municipalité pourrait rendre à l'Association. Un suivi sera effectué lors d'une prochaine rencontre.

## **9. PROJET INTERNET**

Il est décidé par le Conseil de relancer le projet Internet auprès du fournisseur s'étant manifesté. M. Serge Olivier est chargé d'en effectuer le suivi.

## **10. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE**

Un rappel des obligations incombant aux propriétaires sera préparé et communiqué sur le bulletin.

Des discussions portent sur le rôle qui sera assigné à l'intendant à l'égard de la surveillance du territoire.

Le sujet sera discuté à une prochaine réunion.

## **11. USAGE D'UN BATEAU À MOTEUR SUR LE LAC**

Une offre concernant l'usage du bateau à moteur de M. Lamy sur le lac pour des urgences est discuté.

La décision à cet effet sera prise lorsque plus de précisions seront fournies.

## **12. BOTTIN DES PROPRIÉTAIRES**

Une décision concernant la confection d'un bottin des propriétaires sera recherchée lors de la prochaine assemblée générale des propriétaires.

## **13. VARIA**

Certains sujets (tableau de suivi, poubelles, recyclage) sont abordés lors du varia. Aucune décision formelle n'est prise par les membres du Conseil.

Fin de la réunion à 12 h 30.

Procès-verbal préparé par Michel Bouchard.